

DGS/DGA : Administration Générale
Direction de l'Achat Public
Service Achat Marchés Informatique
et Télécommunications

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur concernant le marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la mise en place et l'organisation d'une solution de vote électronique et de vote par correspondance pour les élections des représentants du personnel du Département des Bouches-du-Rhône.

Lot 1 : La mise à disposition d'une solution de vote électronique et l'assistance à l'organisation des élections.

Lot 2 : L'accompagnement à l'organisation du vote par correspondance pour les élections des représentants du personnel du Département des Bouches-du-Rhône.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-11,
- **Vu** le Code de la Commande Publique
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du **1^{er} juillet 2021** donnant, notamment en vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,
- **Vu** l'arrêté n° **2021-004** du **19 juillet 2021** de Madame la Présidente du Conseil Départemental donnant délégation de fonction à **Madame Corinne CHABAUD**, Conseillère Départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public.
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 19/04/2022 et relatif au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **Vu** le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi en date du 02/06/2022 par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunications, relatif à la mise en place et organisation d'une solution de vote électronique et de vote par correspondance pour les élections des représentants du personnel du Département des Bouches-du-Rhône.
- Lot 1 : La mise à disposition d'une solution de vote électronique et l'assistance à l'organisation des élections.
- Lot 2 : L'accompagnement à l'organisation du vote par correspondance pour les élections des représentants du personnel du Département des Bouches-du-Rhône
- **Vu** la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 02/06/2022.

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction de l'achat public/service achat marchés informatique et télécommunications (DAP/SAMIT),

La commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

Pour le lot 1 : La mise à disposition d'une solution de vote électronique et l'assistance à l'organisation des élections

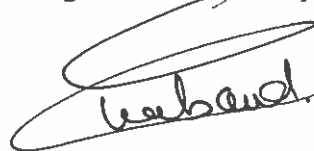
- De déclarer recevable les candidatures de :
 - NEOVOTE
 - Groupement VOTELAB / INBLOCKS
- De déclarer régulière l'offre de :
 - NEOVOTE
- De déclarer irrégulière l'offre de :
 - Groupement VOTELAB / INBLOCKS
- De classer les offres conformément à l'ordre suivant :
 - 1 – NEOVOTE

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le **02 JUIN 2022**

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et par délégation,
La déléguée aux marchés publics
et aux délégations de service public



Corinne CHABAUD